

RESUME NON TECHNIQUE

ETAT INITIAL

Les aménagements projetés sont situés au nord de l'agglomération Mancelle. Ils auront lieu dans les secteurs Maillets, Rivière et de la jetée 59, quai Louis Blanc.

Milieu physique

La zone d'étude présente un fort dénivelé (plus de 40 m) entre les berges de la Sarthe, qui s'écoule en partie Ouest de l'aire d'étude, et la rue des Maillets.

Deux nappes souterraines sont présentes au droit de l'aire d'étude, la nappe alluviale et la nappe du cénoomanien.

Le Mans Métropole est touché par d'importants orages, générant des dysfonctionnements dans le réseau de collecte. Ce fut notamment le cas lors de la pluie du 27 juin 2006, événements orageux localisé essentiellement sur le Nord et l'Est de l'agglomération. Ce fut un événement court et intense présentant des cumuls de pluie importants qui a généré des inondations par refoulement et des mises en charge de réseau dans le secteur d'étude.

Globalement, la qualité de la Sarthe, qui s'écoule à proximité des aménagements projetés, est bonne sauf pour le paramètre nitrate.

Milieu biologique et patrimoine naturel

Quatre sites classés ou inscrits sont localisés à proximité de la zone d'étude. Par contre, les inventaires naturels (Znieff) et site Natura 2000 les plus proches sont éloignés de plusieurs kilomètres.

La zone d'étude est située en milieu urbain où la végétation est principalement composée d'espèces ornementales et d'arbres. La faune qui y est présente est caractéristique de ce milieu et est commune.

Patrimoine architectural et archéologique

Le projet est situé dans le périmètre de protection de deux monuments historiques, notamment l'ancienne abbaye Saint Vincent, et à proximité de plusieurs sites archéologiques.

Milieu humain et composantes urbaines

La zone d'étude est localisée en zone urbaine résidentielle avec la présence de quelques commerces au carrefour des rues des Maillets et des Victimes du Nazisme et du lycée Bellevue.

L'aire d'étude est traversée par deux axes de circulation majeurs (rue des Maillets et rue Alphonse Poitevin) et par des rues secondaires principalement étroites et à sens unique.

Le secteur d'étude est desservi par un système de collecte des eaux usées et des eaux pluviales collectif unitaire. Ce réseau unitaire présente des dysfonctionnements au niveau de l'aire d'étude (surcharge en cas d'évènements pluviométriques importants et rejets unitaires trop fréquents au niveau du déversoir d'orage « rivière »).

PRESENTATION DU PROJET

En complément des travaux de dévoiement de réseaux d'assainissement réalisés à la faveur de la création de la deuxième de la ligne de tramway, et pour résoudre les dysfonctionnements observés au niveau des secteurs Maillets, Rivière, Floch, Le Mans Métropole projette de réaliser les travaux suivants :

- Création d'un déversoir d'orage au croisement de la rue des Maillets et de la rue « Victimes du Nazisme » : ce déversoir assurera le transit dans le conservé des effluents pour une pluie de période de retour 1 mois, puis le délestage des réseaux en aval pour les pluies d'occurrence supérieure.
- Création d'une canalisation de délestage depuis ce déversoir d'orage vers la jetée 59, afin d'évacuer les eaux de trop plein du déversoir créé,
- Mise en place d'un déversoir d'orage mobile en lieu et place du DO Rivière existant, afin d'améliorer la sélectivité de ce DO : ce déversoir assurera le transit dans le conservé des effluents pour une pluie de période de retour 1 mois, puis s'abaissera pour les pluies d'occurrence supérieure afin de soulager les réseaux en amont et ainsi supprimer les inondations dans les secteurs Rivière et Floch.

INCIDENCES ET MESURES DE COMPENSATION

En phase chantier qui aura une durée prévisible de 6 à 8 mois pour la canalisation de délestage et quelques semaines pour les adaptations de déversoirs d'orages, les principaux impacts sont liés au dérangement des riverains (nuisances sonores, circulation, etc.). Ils seront essentiellement localisés au niveau des puits de travail pour la mise en place de la canalisation de délestage.

Les accès riverains, piétons, véhicules, secours seront toujours possibles mais adaptés au regard des impératifs de travaux.

Un expert judiciaire procédera à des constats contradictoires de l'état des bâtiments afin de réaliser un état initial auquel les parties pourront se référer pour préciser les éventuels désordres engendrés par les travaux.

Les incidences sur les eaux souterraines et superficielles des travaux seront négligeables.

En fonctionnement, les principaux impacts et mesures sont détaillés ci-dessous :

Le milieu physique

Les aménagements ne perturberont pas les écoulements naturels des nappes souterraines.

Les aménagements permettront de supprimer les inondations sur le secteur d'étude jusqu'à une pluie de période de retour 50 ans. Ils améliorent également les rejets au milieu récepteur par une diminution du volume et de la charge totale déversée.

Les aménagements permettront une amélioration de la qualité des rejets au milieu récepteur sans toutefois influencer sur la qualité des eaux de la Sarthe.

Le milieu humain et la santé humaine

Le projet aura pour effet de protéger environ 150 bâtiments des inondations par refoulement du réseau unitaire jusqu'à une pluie d'orage de période de retour 50 ans. L'impact sera donc très positif pour les habitants du quartier, notamment au niveau de l'hygiène, de la qualité des eaux et de la salubrité publique.

Il en est de même pour les activités économiques et les voiries routières.

Le projet aura pour effet la mise en place d'une servitude pour l'établissement de canalisations publiques d'eau ou d'assainissement au droit du nouveau collecteur.

Les ouvrages seront souterrains et n'auront aucune incidence visuelle sur le patrimoine culturel et le paysage.

Le milieu naturel

Le projet est situé en milieu urbain, présentant un faible intérêt écologique.